N° 18 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Samedi 18 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
SOCIALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1527
A LILLE : N° 97

DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du « Progrès du Nord »
qui paraîtra chaque semaine à partir du mercredi 22 janvier prochain
et ne sera vendu
que CINQ centimes
le plus soigné
le plus spirituel
le plus amusant
le plus convenable
de tous les suppléments illustrés.
Ses huit pages de texte et de gravures coloriées procureront des heures de bonne et saine gaîté à tous ceux qui le liront et ceux-là seront des milliers et des milliers.
Il n'y aura pas un seul lecteur de notre journal qui ne deviendra le lecteur du
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ
vendu CINQ centimes
Le réclamer mercredi prochain à nos vendeurs

DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du "Progrès du Nord"
vendu CINQ CENTIMES

OPINIONS

LA FRANÇAISE

Un journal allemand s'est avisé de reproduire, dans l'intention la plus perfide du monde, certain article publié par la revue anglaise *The World*, au sujet des femmes françaises.

L'auteur anglais n'était nullement inspiré par le désir de dénigrer notre nation. Bien au contraire, on sent chez notre voisin d'outre-Manche le ton de l'admiration la plus vive ; et s'il est injuste, c'est en usant du procédé qui consiste à forcer les ombres pour accroître la lumière autour de son sujet. La femme française fait son admiration. Il la donne en exemple à ses compatriotes. Il s'étonne, comme des plus extraordinaires merveilles, de choses qui nous sont, à nous, trop familières pour que nous ayons la présence d'esprit de le remarquer. Il attribue à la Française la plus grande part dans l'état de prospérité réelle où se maintient notre pays. C'est elle dont l'économie, la sagesse, l'esprit pratique constituent cette épargne colossale où notre pays puise sans cesse un renouveau de vigueur et de santé. Et s'il lui plaît de rabaisser la part de la France qui porte culottes, nous n'aurons pas la grossièreté de lui en demander raison.

Ce qui l'a conduit à son étude, c'est d'avoir constaté tout d'abord, au cours de recherches sur l'enseignement technique et commercial dans les divers pays du monde, que nulle part l'enseignement des jeunes filles n'a pris un développement comparable, même de très loin, à ce qu'il est chez nous. Lycées, collèges, écoles supérieures, instituts par l'Etat, les villes de Paris, de Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, écoles professionnelles des industries féminines à Paris et en province, écoles de commerce, — celle du Havre est la plus complète et la plus haute, — écoles ménagères, cours ouverts à toutes les bonnes volontés, cela n'existe qu'à peine en Angleterre et en Allemagne. Et l'instruction élémentaire donnée, dans cinquante mille écoles primaires, par toute une armée d'institutrices nommées et payées par l'Etat, présente en France un caractère sérieux et pratique que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Cette constatation a conduit l'auteur à remarquer que le rôle social de la femme française est très différent de celui que les mœurs nationales attribuent à l'Allemande, à l'Anglaise, et même à l'Américaine : il ne parle, d'ailleurs, ni de l'Italienne, qui mériterait une étude à part, ni de l'Espagnole, dont l'état intellectuel et la condition, du moins en ce qui concerne les classes populaires, ne la distinguent presque point de la femme arabe.

L'Allemande est notoirement subordonnée. L'empereur Guillaume II qui donna certain jour à ses sujettes, comme règle et bornes de leur existence, la fameuse devise des trois K : « *Kinder, Kuche, Kirche* », (les enfants, la cuisine, l'église), n'exprimait que l'opinion courante de son empire. Les femmes qui ont joué un rôle notable sont rares dans l'histoire allemande, plus rares encore dans la société, et c'est par exception que l'Allemande exerce une profession qui suppose le libre arbitre individuel.

L'Anglaise, beaucoup plus émancipée au regard des servitudes qui pèsent sur son sexe, n'en est pas moins, dès le mariage, complètement éloignée de toutes fonctions agissantes : travail, négoce, affaires. Et vous savez ce que dit M. Jules Huret de l'Américaine. La liberté consiste à vivre à sa guise, sans obligations, à manger l'argent que le mari doit gagner. Ni les unes ni les autres n'ont le sens profond de l'économie.

L'auteur anglais a vu chez nous des choses qu'il explique abondamment à ses compatriotes, pour qui elles doivent être très nouvelles. Il a vu, à tous les comptoirs des grands magasins, des femmes et des jeunes filles gagner leur vie ; dans nos administrations publiques, les employés féminins se généraliser, se multiplier ; dans un nombre invraisemblable de petites boutiques, merceries, papeteries, épiceries, boulangeries, magasins de toutes marchandises, la femme diriger, commander, ordonner, agir en homme, prendre des responsabilités, recevoir et payer, assurer la continuité de l'entreprise et son succès.

Il a vu des entreprises variées, petites fabriques, imprimeries, journaux même, dirigés par des femmes, qui ont sous leur autorité de nombreux collaborateurs du sexe fort, auxquels elles en imposent par l'ascendant de la compétence, de la vigilance et de la volonté. Et tout cela l'ayant étonné, il en a conclu que la Française est admirable, ce qui fait dire au journaliste teuton cité plus haut que les hommes, chez nous, ne valent rien.

Sottise qu'il serait puéril de relever. Ce n'est pas au contrère germain que nous avons affaire. Et il nous plaît fort que l'on admire au delà du détroit les femmes de notre pays. Elles le méritent. Elles le méritent même plus généralement que l'auteur ne le pense, car il a négligé dans son étude énumérative l'action admirable de nos paysannes. Celles-ci n'ont pas la grande indépendance des fortes maîtresses de maison, des employées très libres dont il s'occupe. Leur activité ne dépasse presque jamais les limites de la maison rurale où elles s'enferment volontiers, étrangères à tout ce qui est du dehors. Mais quelle admirable énergie elles y déploient ! Quelle industrieuse économie ! Leur domaine n'est point aux durs travaux des champs, où elles ne sont appelées que deux ou trois fois l'an. La fermière de France règne sur le jardin, l'étable, la basse-cour, et c'est de là que sort tout le gain net de la terre, dans la baisse inévitable du prix des denrées primordiales, blé, betteraves, vin.

Le lait, le beurre, les œufs, rapportent ce revenu accumulé dont se compose l'immense réserve des bas de laine, vers laquelle tous les peuples du monde ont les yeux fixés : l'épargne française.

En tous pays, la femme du peuple est économe, en raison de cet instinct de conservation qui l'attache au foyer, qui lui fait désirer la sécurité de l'abri pour sa propre faiblesse et pour celle des enfants. Mais cet instinct de nature n'a de force efficace que si la femme peut et sait imposer ses vues pa r l'ascendant de sa raison et par la force des services rendus.

L'instinct de l'homme est aussi aveuglé reux que celui de sa compagne est timide. S'il cède, c'est parce qu'il est convaincu. Et cela n'a lieu qu'en France où la femme est forte, goûte la seule liberté vraie, celle d'agir et de décider. C'est en elle, en la sagesse de son cœur, en sa puissance de travail utile, en sa dignité d'être indépendant, aussi peut-être en son défaut capital de timidité, qu'est la force et la richesse de notre pays. Car l'épargne est le fruit de la crainte. Les peuples dont l'audace nous étonne ne réservent rien, n'accumulent pas, et vont quelquefois à de grands désastres...

On ne peut ni comprendre ni juger la France, si l'on ne tient compte de ce fait que la femme y est de plus en plus l'égale de l'homme, au point de vue social, ce qui explique aussi l'indifférence de la Française en ce qui touche aux droits politiques que l'on réclame, çà et là, pour elle.

Le code civil n'y fait rien et, même très inférieur au code civil d'autres peuples civilisés en ce qui concerne le régime du mariage sans contrat (puisque la communauté de biens est de droit chez nous en l'absence de tout arrangement notarié, et puisque tout contrat postérieur au mariage est interdit), il ne suscite aucune révolte parce que l'énergie et la naturelle puissance féminine supplée, en fait, aux lois injustes. Cette indifférence des femmes, à l'égard des lois est singulière, en un pays où la femme règne et gouverne, et ne peut s'expliquer que par le dédain d'une grande force qui vient de la coutume, vis-à-vis de textes impuissants.

Peut-être serait-il tout de même logique d'admettre que l'on ne saurait refuser les garanties du droit à qui les mérite. Le témoignage d'un étranger nous fait peut-être honte de notre jalouse obstination à les refuser. C'est à ce titre que les partisans de la plus grande justice pourraient l'invoquer et qu'il nous a plu de le mettre en lumière.

GUSTAVE RIVET.

LA PAIX PAR LA FORCE

Le pacifisme fait des progrès !

Le ministre anglais des Affaires étrangères a prononcé avant-hier un discours dans lequel il a examiné la situation européenne, au point de vue maritime.

Constatant que les autres pays font de grands efforts pour augmenter leurs forces navales, il a déclaré que l'Angleterre ne devait pas se laisser distancer.

On va donc construire de nouveaux bâtiments, sur les chantiers anglais, et poursuivre la consolidation de la paix par un redoublement de préparatifs guerriers.

Le lendemain le ministre de la Guerre, en Allemagne, causait une agréable surprise à la commission du Reichstag à laquelle il apprenait qu'on n'avait pas besoin d'argent pour l'artillerie.

Ce n'est pas que nos voisins soient disposés à réduire leurs armements, ou seulement à ne pas leur donner une extension plus large. Loin d'eux une pareille idée !

Mais le ministre a expliqué que le nombre des canons allemands l'emportait tellement sur celui des canons français, qu'il était inutile de prévoir des crédits sur ce chapitre !

Espérons que cette déclaration sera entendue chez nous, puisque nous sommes condamnés à vivre pendant longtemps encore dans cet état d'excellents rapports internationaux, — à la façon des honnêtes gens qui ne conversent qu'en appuyant la main sur la crosse de leur revolver !

Mais quel dommage de voir tant d'argent perdu pour une œuvre de mort, alors que tant d'œuvres de vie ne peuvent pas être édifiées, faute de ressources !

Henry IAGOT.

La Guerre au Maroc

Au Combat de Settat, les Marocains ont eu 150 tués et 300 blessés

Paris, 17 janvier.

L'amiral Philibert signale que le calme règne à Mogador malgré la proclamation de Moulaï Hafid déclarant la guerre sainte contre les Européens.

Le général d'Amade télégraphie ce matin pour compléter les renseignements qu'il avait déjà envoyés sur le combat de Settat.

« Au cours de ce combat qui a duré que de huit heures du matin à midi, les Marocains ont eu 150 hommes tués et 300 blessés.

Le résultat obtenu a été le dégagement de la ligne Settat-Ber-Rechid-Mediouna qui commande les communications entre Marakech et Rabat.

M. Gaston Thomson ministre de la Marine, a reçu ce matin le général Drude.

La coopération franco-espagnole

Madrid, 17 janvier.

Le conseil des ministres d'Espagne, réuni hier soir, s'est occupé de la question du Maroc

A l'issue de la réunion, un ministre a déclaré que l'attitude de la France et de l'Espagne au Maroc est nettement définie. La France y est allée pour réunir les désordres ; l'Espagne, elle, y est allée pour préparer l'installation de la police prévue par l'acte d'Algésiras.

La différence d'attitude des deux nations n'implique en aucune façon le moindre désaccord dans leurs décisions ni la moindre difficulté dans leurs relations. Le ministre a ajouté : « Nous suivons toujours la même ligne de conduite. »

L'opinion allemande

Berlin, 17 janvier.

Le correspondant du *Daily Mail* à Berlin dit qu'au ministère des Affaires étrangères allemand il lui a été fait les déclarations suivantes :

« La position de l'Allemagne, en ce qui regarde le conflit intérieur engagé au Maroc est identique à celle que semblent avoir prise les autres puissances. Nous croyons que les décisions à prendre sur le point de savoir qui sera sultan doivent être laissées exclusivement aux Marocains.

La base de toute action diplomatique reste, aujourd'hui comme auparavant, la conférence d'Algésiras. Nous ne prévoyons pas de complications tant que les puissances signataires conformeront leur action aux termes de cet accord.

Les vues exprimées par M. Pichon indiquent que le gouvernement français partage cette façon de voir. Si Moulaï Hafid vient à monter sur le trône, rien ne porte à penser, jusqu'à présent, qu'il cherchera à rendre nulle la convention d'Algésiras. »

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Mlle Vaillot a-t-elle été empoisonnée ?

SES DÉCLARATIONS « IN EXTREMIS » PERMETTRAIENT DE LE CROIRE, MAIS IL CONVIENT D'ATTENDRE LES RÉSULTATS DE L'AUTOPSIE

Paris, 17 janvier.

M. Gaubert, commissaire de police de Pantin, s'occupe actuellement d'une affaire des plus délicates.

Il s'agit du décès d'une jeune femme, Mlle Vaillot, morte chez ses parents, au Pré-Saint-Gervais dans des circonstances encore mystérieuses.

Un ménage de vieilles filles

Mlle Charlotte Vaillot, originaire du Mans, était née en 1876. Fille d'un négociant, elle avait hérité à la mort de son père d'une petite fortune qui la mettait à l'abri du besoin.

Intelligente et jolie, elle aurait pu se marier, mais elle préféra demeurer auprès de sa grand'mère, pour la soigner. Elle alla donc habiter chez cette dernière, rue d'Orléans, au Mans.

En 1903, la vieille mourut. Mlle Vaillot resta seule. Elle vint alors vivre à rue Barri, chez deux vieilles demoiselles, Mlles V..., avec lesquelles elle s'était liée, du vivant de son aïeule.

La jeune femme fit, de ses nouvelles amies, ses confidentes.

Pour certaines raisons, elle s'était brouillée avec sa mère ; sur les conseils des demoiselles V..., elle n'hésita pas à contracter une assurance sur la vie, dont elles bénéficieraient au cas où elle viendrait à décéder.

Quelque temps après, Mlle Vaillot ressentit les premières atteintes d'un mal singulier.

Elle souffrait de vives douleurs dans l'abdomen et s'affaiblissait à vue d'œil. Un médecin, consulté, diagnostiqua une maladie de foie.

Les amies de Mlle Vaillot se montrèrent fort peinées. Cependant, l'état morbide de la jeune femme aidant, elle les soupçonna de chercher à précipiter sa fin...

Ces temps derniers, elle écrivit une longue lettre à sa mère qui demeure 36, avenue Principale, au Pré-Saint-Gervais ; elle la supplient d'oublier les torts qu'elle avait eus, et lui demandait l'autorisation de venir vivre auprès d'elle.

Sans formuler encore de graves accusations, elle énumérait ses griefs contre les demoiselles V... et lui disait qu'elle était lasse de demeurer en leur société.

Mlle Vaillot quitte Le Mans

Mme Vaillot, en excellente mère, répondit à sa fille qu'elle l'attendait.

Le 9 janvier, elle reçut une dépêche de Charlotte. Celle-ci, trop faible pour partir seule, l'appelait auprès d'elle.

Elle s'y rendit aussitôt.

Tremblante de fièvre, maigre, les traits tirés, Mlle Vaillot l'attendait dans un chambre.

— Emmène-moi tout de suite, tout de suite, maman, implora-t-elle, je suis bien malade, je m'ennuie trop, je mourrai ici.

— Mais qu'as-tu ? questionna la mère.

— Rien, rien, reprit la jeune femme, ou du moins, parlons, je te raconterai cela plus tard.

Mme Vaillot n'insista pas. Sa fille s'était déjà occupée de l'expédition de ses meubles à Paris. Elles quittèrent le Mans le soir même.

La malade s'éteint

Fatiguée par le voyage, Mlle Vaillot s'alita en arrivant au Pré-Saint-Gervais. La nuit, son état s'aggrava d'une façon inquiétante.

Affolée, la malheureuse mère pressa sa fille de questions. Elle voulait connaître les causes du mal qui emportait son enfant.

Charlotte, d'une voix à peine perceptible, parla :

— On m'a empoisonnée, j'en suis sûre, dit-elle. Les femmes cupides chez qui je vivais m'ont voulu me tuer pour toucher la prime de mon assurance. J'en ai la preuve.

Croyant à une hallucination causée par l'état de fièvre de sa malade, Mme Vaillot la calma de son mieux :

— Voyons, ma petite Charlotte, c'est très grave ce que tu me confies là. Tu te trompes peut-être !

— Non, maman, je suis certaine de ce que j'avance, la veille de mon départ, après le dîner, elles m'ont fait absorber un breuvage contenant sans doute du poison. Je ne voulais pas le prendre, mais elles ont tant insisté que j'ai cédé. A peine l'avais-je absorbé, que j'ai pris une de vomissements, de tiraillements dans les entrailles, et depuis je souffre, j'ai toujours froid... Oh ! maman ! maman !

Charlotte tomba dans le coma après cette terrible révélation.

M. Jaespierre, ami de Mme Vaillot, courut chercher un médecin, le docteur Pellot, mais tous les soins demeurèrent inutiles : Mlle Vaillot s'éteignit le samedi soir, vers dix heures.

Ne pouvant déterminer les causes du décès, le docteur Pellot refusa le permis d'inhumer. Ce que voyant, M. Jaespierre et Mme Vaillot se rendirent chez le commissaire et lui firent part des circonstances dans lesquelles la jeune fille était morte.

Le magistrat, après avoir enregistré leur déposition et reçu le rapport du docteur Pellot, a renvoyé le corps de la défunte à la morgue aux fins d'autopsie.

Au Pré-Saint-Gervais

Au centre du Pré-Saint-Gervais, Mme Vaillot occupe un coquet pavillon. Elle est très estimée de ses voisins

Nous avons pu nous entretenir hier avec un ami, M. Jaespierre, qui assista aux derniers moments de Mlle Vaillot.

Il ne peut pas plus rien dire actuellement, nous a-t-il déclaré. Certes, la mort de notre pauvre Charlotte est entourée de bien singulières circonstances, et les révélations qu'elle a faites à sa mère sont d'une exceptionnelle gravité. Mais enfin, il faut faire la part de l'imagination et attendre le résultat de l'autopsie et des commissions rogatoires envoyées en province.

ÉCHOS

La Vieille Guitè

La cérémonie d'ordination des prêtres était jadis, d'après un de nos confrères, beaucoup plus rejouissante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans l'Allemagne du moyen âge, une singulière coutume accompagnait cette solennité. Le nouveau curé, au milieu de sa messe d'installation, allait prendre sa mère par la main et dansait avec elle. On poussait l'amour filial un peu loin...

Causes d'incendies

La préfecture de police a communiqué la statistique des causes d'incendie pendant trois années.

Par emploi maladroit d'allumettes, 2 952 ; cheminées, 1 710 ; par maladresse de fumeurs, 1 090 ; poêles, 1 345 ; bougies, 1 246 ; par imprudence des enfants, 1 098 ; lampes à gaz, 894 ; lampes ordinaires, 826 ; explosion de gaz, 687 ; chute de flammèches, 468 ; chauffage au gaz, 468 ; feux de cuisine, 370 ; courts-circuits d'éclairage électrique, 261. Ce sont donc les allumettes qui détiennent le record.

Nouvelles à la Main

Entre apaches.

— Il paraît, maintenant, qu'on dresse des chiens policiers...

— Pauvres bêtes !... Si ce n'est pas écœurant !

***

— Je vous trouve quelque chose de changé... Est-ce que vous ne portiez pas toute votre barbe ?

— Oui, du temps que j'étais vieux...

EN PLEIN ROMAN

Les Diamants de l'Alchimiste

L'expertise a commencé. — Les fours étaient truqués. — Le passé de Lemoine.

L'expertise

Les trois experts désignés par le magistrat : MM. le docteur Bordas, directeur des laboratoires centraux du Ministère des Finances ; Kling, chargé des cours à l'école de physique et de chimie, et Pinier, lapidaire, ont travaillé, sur divers documents écrits que le magistrat instructeur leur avait remis la veille, en même temps qu'un scellé contenant des diamants fabriqués — ou soi disant fabriqués — par M. Lemoine, et déposés entre les mains du juge par M. Julius Wernher.

Les experts ont commencé à se livrer aux expériences suivantes :

1° L'analyse chimique des diamants qui se fait par combustion ;

2° L'examen de leur dureté, qui consiste notamment à les tailler et, en général, à leur faire subir toutes les opérations qui sont de la compétence des lapidaires ;

3° Déterminer les constantes physiques de ces diamants, c'est-à-dire calculer leur densité et leur angle de cristallisation.

Lorsque ces expériences seront terminées, le résultat en sera aussitôt communiqué à M. Le Poittevin par M. Bordas et ses collègues.

Les creusets de Lemoine étaient-ils truqués ?

Un ingénieur a fait parvenir, hier, au Parquet un mémoire où il examine les différents moyens qu'un opérateur peut employer pour tromper des personnes assistant à des expériences telles que celles de la rue Lecourbe.

Il incline à croire que les creusets dont se servait Lemoine étaient truqués, cette supercherie étant très facile à réaliser et présentant en même temps pour le simulateur toute garantie.

Et voici, d'après l'auteur du mémoire, comment Lemoine, dans l'hypothèse qu'il n'aurait été qu'un simulateur, aurait pu préparer les creusets.

Ceux-ci sont, comme on le sait, faits d'un corps réfractaire. A l'intérieur, l'opérateur a pu placer des diamants naturels. Pour les fixer au fond ou contre les parois, il a pu les recouvrir d'une matière fusible adhérant si exactement aux parois en terre réfractaire, que ceux qui examinaient l'intérieur du creuset ne pouvaient s'apercevoir de sa présence. Quand le creuset se trouvait dans le four, la matière fusible fondait ou se désagrégeait et les diamants devaient libres, c'est-à-dire ne retenant plus au fond ou aux parois. On les retrouvait, après l'opération, enveloppés dans les produits chimiques que le pseudo-inventeur avait placés spécialement dans le creuset et qui, ayant subi l'action du feu, s'étaient solidifiés sans produire naturellement aucun diamant.

Les joailliers interviendront-ils ?

On annonçait hier que la Chambre syndicale de la joaillerie, intervenant dans le cas Lemoine, aurait résolu de se porter partie civile « pour suivre l'affaire jusqu'au bout et convaincre ceux qui se plaisent encore à en être dupes ».

Nous avons voulu savoir si le fait était authentique, et, dans ce cas, à quelles considérations avait obéi le syndicat de la joaillerie parisienne.

A défaut de son président que nous n'avons pu voir, un des membres de son bureau nous a fourni les renseignements suivants :

— Présentée dans les termes que vous venez de me dire, la chose est partiellement inexacte. Nous ne nous sommes pas encore portés partie civile à l'affaire, et notre ligne de conduite n'est pas encore définitivement fixée.

Nous étudions en ce moment la conduite à tenir. Notre intérêt peut exiger que nous prenions, par la suite, un rôle actif en cette affaire, soit portant partie civile ou autrement. Nous chercherons le moyen qui conviendra le mieux.

Il faut y avoir des intérêts professionnels à sauvegarder, quoique de toute évidence Lemoine est un mystificateur.

Une proposition déshonnête

M. Janesich, auteur d'un ouvrage sur les diamants, a reçu la visite de Lemoine. Celui-ci lui demandait 2000 francs pour construire son four. Il ne les lui donna point. Il le revit cependant, plus tard, quand le prétendu chimiste s'était abouché avec M. Wernher.

— Il m'invita gracieusement à déjeuner, dit M. Janesich, puis sans crier gare, et jugeant sans doute la place conquise, il me pria de mettre à sa disposition la somme de 10.000 livres (soit 250.000 francs) pour la déposer entre les mains d'agents de change.

— Je donnerai ensuite, ajouta-t-il, l'ordre de vendre 10.000 ou 20.000 actions de la De Beers, à découvert, et le jour suivant, je publierai dans les journaux le texte du contrat qui me lie avec M. Julius Wernher.

Dans l'esprit de Lemoine, cette publication ne pouvait manquer de causer la plus vive émotion parmi les porteurs de titres de la De Beers et était de nature à occasionner une baisse de plusieurs centaines de francs par titre. Il y avait là de quoi réaliser une véritable fortune.

Henri Lemoine me conduisit ensuite, 82, rue Lecourbe, où, dans la cour, sous un hangar de petites dimensions et dans une pièce fermée à clef, il me montra un four d'une hauteur approximative de 2 m. 50 sur 1 m. 50 de largeur et de profondeur.

— C'est là, me dit-il, que j'ai fait les expériences qui ont convaincu M. J. Wernher. Je les ai renouvelées volontiers devant vous... mais des conditions spéciales nécessaires dans le traité qui me lie avec l'administration de la De Beers m'interdisent formellement de le faire comme cela.

Je me suis guère vous rencontrer, dit-il, sur le beau-frère de mon fils. Je l'ai connais que depuis quelques années. Il m'a fait pas dans le pays au moment de mon mariage avec sa sœur ; il m'a fait l'honneur de me prendre pour brasseur d'affaires. Cependant, je me défendent, au surplus, toutes expériences ultérieures.

Sur ces mots, croyant avoir eu un conte des Mille et une Nuits et non une conversation sérieuse, je rentrai chez moi, troublé mais non convaincu, et je ne donnai aucune suite aux propositions de Henri Lemoine. Réflexion faite, en effet, cette double hypothèse prit corps dans mon esprit : si le contrat qui liait Lemoine à M. Wernher était authentique et véridique, la fabrication des diamants constituait une supercherie et la fabrication était exacte, M. Lemoine n'avait rien à gagner à tenter un coup de Bourse pour réaliser de très appréciables bénéfices.

Le passé de Lemoine

Un rédacteur de l'« Echo de Paris » a fait, à Bagnères-de-Bigorre une enquête sur le passé de Lemoine. Voici les renseignements qu'il y a recueillis :

Le père de notre héros, M. Lemoine, après avoir été ministre plénipotentiaire en Autriche, est venu s'établir à Bagnères, il y a une vingtaine d'années, en qualité de directeur de l'importante marbrerie Gerust, depuis Grande Marbrerie. Il avait épousé une Italienne, de Trieste, il était originaire de Paris.

Le génial inventeur ou l'insigne escroc qui nous occupe n'est donc qu'un Gascon d'adoption. Il avait douze ou treize ans quand il vint ici. Jusqu'à dix-sept ans, il alla au collège et ses anciens condisciples, que j'ai vus, le représentent, avec l'aimable charme qu'on a dans les petites villes (qui n'est pas plaisant en son pays) en somme un enfant terrible, capable de mettre dedans le monde entier, où comme un bon camarade, toujours prêt à faire un tour de passe-passe, mais surtout incapable d'avoir du génie.

A dix-sept ans, il entra comme décorateur à la marbrerie Gerust. Un vieux ouvrier, qui y travaillait alors, se souvient qu'il se consultait dans les cas embarrassants et que les ressources de son esprit émerveillaient tous les employés. A dix-neuf ans, il s'engagea pour trois ans dans un régiment de cuirassiers, en garnison à Toul. Quand il en revint, sa mère était morte et M. Lemoine père avait épousé la sœur de sa première femme.

Henri Lemoine s'entendit mal avec sa tante et belle-mère, et pendant plusieurs mois, prit pension hors de chez lui, chez un brave homme nommé Verdier, aujourd'hui colleur.

Lemoine resta donc ici quelque temps après son service militaire. Il avait vingt et un ans, il ne faisait point partie de la jeunesse noceuse et bruyante de la petite ville. C'était le moment où il chercha sa voie, cependant il évait des hardiesses déconcertantes. Un jour il paria de faire le tour de la ville à cheval sur un bœuf au galop. L'animal le jeta dans un fossé. Cette gasconnade amusa encore ses concitoyens.

Ici on le représente comme un beau garçon capable de toutes les aventures. Dans le peuple on voudrait croire qu'il est génial inventeur ; ces messieurs des grands cafés sont plus sceptiques ; mais, par un particulier singulièrement placé, tout le monde est d'accord pour déclarer que si Lemoine a roulé des Anglais milliardaires, tout bon Français doit s'en réjouir.

C'est vers 1896 qu'il partit chercher fortune. En 1899, quand son père mourut, il ne vint pas à l'enterrement. Il était, croit-on, au Transvaal, ou en Amérique.

Il ne reparut ici que quelques années plus tard, assez flambant et, dans le café à la mode des Bigourdans, il dit : — « Un de vos, messieurs, a raconté que j'avais été en prison ; je voudrais le connaître. C'est une infamie. Un de mes homonymes a été condamné. Je vous défie de prouver qu'il s'agissait de moi ».

Il revint encore, mais en nabab, jetant l'or à pleines mains. Il avait fait un riche mariage, disait-on, et par d'habiles spéculations s'était formidablement enrichi. Dans ce pays qui l'avait vu pauvre, il aimait éblouir.

J'ai appris aussi que, très discrètement et très généreusement, il obligea de nombreux amis ; il s'est laissé taper ainsi d'une centaine de mille francs.

Voici encore un trait : Au mois d'août dernier, un habitant de Tarbes arrivant à Luz-Saint-Sauveur, village situé entre Argelès et Cauterets, eut la surprise de trouver à la gare les pompiers et les chanteurs montagnards, venus pour donner une aubade à un illustre voyageur ; ils avaient des fleurs pour sa dame. C'était notre Lemoine qui avait envoyé trois cents francs pour faire cette surprise à Mme Lemoine. Mais il ne vint pas et les pompiers et chanteurs firent une noce dont ils parlent encore.

Henri Lemoine a une sœur qui épousa, peu après la mort de son père, en 1899, le fils de M. d'Uzer, ancien président du tribunal de Lourdes, qui appartient à une des plus vieilles et des plus honorables familles de la région. Mlle Lemoine était d'une très grande beauté ; le fils d'Uzer, quoiqu'elle n'eût pas un sou de dot, l'épousa un peu contre le vœu de sa famille. Il habite actuellement Argenteuil avec sa femme. M. d'Uzer père a bien voulu me recevoir. L'ancien magistrat habite au bout de Bagnères une charmante villa où M. Lemoine père demeurait alors qu'il dirigeait la marbrerie.

« Je ne puis guère vous renseigner, m'a dit-il, sur le beau-frère de mon fils. Je ne le connais que depuis quelques années. Il ne fait pas dans le pays au moment de mon mariage avec sa sœur ; il m'a fait l'honneur de me prendre pour brasseur d'affaires. Cependant, je me défendent, au surplus, toutes expériences ultérieures.